

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 trois mois 6 fr., six mois 11
 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. M. Lafitte et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'ab-
 onnement
 un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 26 Février 1876

Le Journal officiel publie un décret du président de la République française, qui charge M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, de remplir les fonctions de président du conseil des ministres, en remplacement de M. Buffet, dont la démission est acceptée. M. Dufaure est également chargé par intérim des fonctions de ministre de l'intérieur. Ainsi, les conséquences des élections de dimanche commencent à se produire. M. Buffet se retire, et M. le maréchal de Mac-Mahon ne fait aucun effort pour le retenir. De part et d'autre, dit le Journal des Débats, on se rend un compte très-exact de la situation. Il était fort difficile que M. Buffet restât encore aux affaires, ne fût-ce que quelques jours. Il n'était pas moins difficile de réorganiser le ministère avant l'achèvement des opérations électorales. La solution intermédiaire à laquelle on s'est arrêté semble à tous égards la meilleure : elle est entièrement conforme aux principes du régime parlementaire, car elle laisse intacts les droits des Assemblées futures, tout en tenant compte des premières indications du suffrage universel.

Le Journal officiel annonce également la démission de M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce. Mais il ajoute que l'honorable ministre continuera à gérer les affaires de son département jusqu'à la nomination de son successeur. M. de Meaux avait rendu et s'appretait encore à rendre de véritables services à son pays. Comme ministre du commerce, c'est à lui qu'était incombé le soin de préparer le renouvellement des traités expirés depuis quelque temps déjà. Il est regrettable que la politique l'oblige à prendre sa retraite au moment où il allait terminer l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Nous désirons vivement que le Sénat et la Chambre des députés comprennent les services que peut rendre M. de Meaux, qui, quoiqu'il n'ait pas voté la Constitution, est sincèrement rallié aux principes et au Gouvernement qu'elle consacre.

Nous pensons avec le Journal de Paris que le passage de M. Dufaure au département de l'intérieur, même comme ministre intérimaire, aura un avantage. Il lui permettra d'indiquer immédiatement la politique qu'il entend suivre. Les Chambres n'étant pas réunies en ce moment, M. Dufaure, vice-président du conseil et ministre de la justice, n'aurait eu aucune occasion de faire sentir sa main dans la direction du gouvernement. Ministre de l'intérieur, il aura sous sa direction le personnel administratif. Il aura non-seulement des instructions à donner,

mais des choix à faire, et des choix qui auront forcément un caractère politique. Il est évident, en effet, que certains préfets ont été atteints aussi directement que M. Buffet par les élections générales, et il est probable qu'ils croiront de leur dignité de le suivre dans sa retraite. M. Dufaure devra pourvoir à leur remplacement. Il aura également à remplacer le préfet du Nord, M. Léon Le Guay, qui, lui, n'est nullement atteint par les élections, mais qui, ayant été tout au contraire favorisé d'une élection sénatoriale, va évidemment quitter l'administration.

M. Dufaure aura donc à pourvoir, dans un très-bref délai, à trois ou quatre préfetures de première classe et à un certain nombre de postes administratifs moins importants. Nous verrons comment il en disposera. Nous sommes très-décidés à ne pas être sévères pour les choix qu'il fera. Nous nous rendons parfaitement compte des difficultés en présence desquelles il va se trouver, et loin de chercher à les aggraver, nous ferons tout pour les atténuer.

Un journal qui passe pour puiser ses inspirations en haut lieu et dont les rapports avec les agents bonapartistes de Cahors ne sont un mystère pour personne, vient de se permettre une appréciation bien audacieuse des élections du 20 février.

Nous citons textuellement :

L'Allemagne, à présent, peut dormir tranquille; non seulement l'Alsace et la Lorraine lui sont à jamais acquises, mais nous venons en quelque sorte, de nous engager à lui livrer, à la première réquisition, tout ce qu'il lui plaira de nous demander. Heureux encore si nous n'avons pas besoin d'elle, quelque jour, pour rétablir parmi nous l'ordre qui vient de recevoir une si rude atteinte.

Comme on pourrait à bon droit s'écrier, si l'on était pessimiste; le règne des honnêtes gens est fini, celui de la canaille est arrivé!

Il y a encore en France assez d'intelligence et assez d'énergie, assez d'honnêteté surtout, pour réagir contre ce remous immonde qui vient de nous envahir.

Nous comprenons volontiers que le résultat général des élections — si opposé heureusement à celui du Lot — ne soit pas du goût de ceux qui ont soutenu les candidats impérialistes de préférence aux candidats constitutionnels et qui tolèrent dans les communes les manifestations bonapartistes; mais que l'irritation les pousse jusqu'à faire traiter de « canaille » et de « remous immonde » les 4,000,000 de français qui ont repoussé un régime fatal à la France et approuvé la Constitution du 25 février, voilà qui nous semble bien imprudent et très-peu parlementaire.

N'est-ce pas faire aussi preuve d'inconséquence

que d'appeler les Prussiens au secours de la Patrie, aujourd'hui que, par un vote solennel, la France répudie la dynastie napoléonienne, seule cause d'invasion, de démembrement et de ruine?

Décidément le journal en question a été bien mal inspiré.

Les journaux légitimistes, bonapartistes et ministériels voient dans les élections de dimanche le triomphe exclusif de l'extrême gauche, ce qui est loin d'être exact. Ainsi, la Gazette de France croit que les républicains « de la couleur la plus foncée » ont la majorité sur les autres. La Patrie dit que le scrutin a trompé le reste d'espoir qu'avaient laissé les élections sénatoriales. Il semble au Français que le 20 février doive être considéré comme une défaite pour le parti conservateur entendu à la manière de M. Buffet. Le Moniteur universel, qui est plus réservé, veut voir cependant dans l'élection le triomphe « des nuances les plus avancées. »

Les organes du centre gauche et même la plupart des organes du centre droit sont loin de partager cette opinion pessimiste.

Voici quelques citations. On remarquera celle que nous empruntons au Journal des Débats :

On lit dans le Journal des Débats :

Nous sommes fort peu surpris des cris d'alarme que poussent depuis deux jours les journaux de la droite et du parti bonapartiste. Ces journaux sont dans leur rôle : ils pensent, comme M. de Bismarck, qu'il est toujours bon de crier au feu, même lorsque rien ne brûle en réalité, afin de ne pas laisser oublier l'existence des pompiers. De là ces terreurs peu sincères d'où naîtrait certainement le danger si le pays ne commençait pas à s'habituer au calme et au sang-froid. Il est heureusement inexact que l'extrême gauche ait obtenu un triomphe exclusif : elle n'a remporté d'importantes victoires que dans les quelques grandes villes où elle règne, gouverne et domine sans partage sous tous les gouvernements. « Les radicaux, dit avec raison le Times, ont été » peu heureux. Ils ne seront pas assez nombreux » pour effrayer les classes conservatrices les plus » timides; ils n'ya que les feuilles bonapartistes » qui puissent représenter comme une cause d'alar- » me l'existence d'une majorité républicaine. »

Telle est l'opinion du Times; c'est aussi la nôtre. Il est facile de comprendre qu'elle ne soit point partagée par les journaux qui qualifient M. Léon Renault de candidat radical et qui regardent, en conséquence, tous les membres du centre gauche comme les auxiliaires ou les complices de la révolution. Nous n'en sommes pas moins convaincus que les républicains modérés, unis aux quelques membres du centre droit qui vont entrer dans la nouvelle Assemblée, formeront une majorité assez forte pour résister à toutes les impatiences et pour prévenir toutes les violences. Seulement, cette majorité ne fera rien contre la République. Sincèrement ralliée au régime nouveau, elle arrêtera les tentatives factieuses des bonapartistes et les manœuvres aussi impuissantes qu'injustes des hommes qui voudraient pro-

fiter du droit de révision pour nous lancer dans de nouvelles aventures. En cela, elle sera strictement fidèle au mandat que vient de lui donner le pays.

« Le paysan le plus ignorant, dit encore le Times, » a parfaitement compris que le but de la lutte était » de savoir, non pas si les conservateurs ou les li- » béraux gouverneraient le pays, mais si la Répu- » blique devait continuer d'exister ou devait tom- » ber. La réponse a été décisive. Tout comme les » ouvriers, les paysans ont déclaré qu'ils étaient » hostiles à un changement de gouvernement. Ce » n'est peut-être pas que la majorité des électeurs » soit composée d'ardents républicains, mais elle » est du moins composée de gens qui croient que » la République convient à la France, et qu'il fau- » drait une révolution pour la renverser. » C'est donc la crainte d'une révolution qui, d'après le Times, inspire au pays le désir de conserver la République, en sorte que le scrutin d'où est sortie une majorité écrasante de républicains a bien réellement une signification conservatrice. Nous sommes entièrement de cet avis. De ce que le suffrage universel est devenu républicain, il n'en résulte pas le moins du monde qu'il soit tombé dans le radicalisme. Le suffrage universel veut la République avec les principes conservateurs. Les deux nouvelles Chambres, quoi qu'on en dise, sont composées de manière à réaliser sa volonté.

On lit dans l'Echo :

Les chiffres parlent avec une netteté qui déconcerterait les illusions les plus robustes. Il est manifeste que, dans la prochaine Assemblée, une majorité très forte est acquise aux opinions républicaines. Nous ne ferons aucune difficulté de reconnaître que l'événement n'a pas répondu à nos espérances. Nous aurions souhaité, dans l'intérêt même des institutions nouvelles, qu'une part plus large eût été faite aux idées de conciliation.

On lit dans le Temps :

La journée de dimanche a été bonne et glorieuse pour le pays et la république.

La victoire remportée par la république est en même temps, dans son ensemble, la victoire du bon sens et du patriotisme éclairé. Le radicalisme intransigeant a eu peu de candidats, encore moins d'élus; il ne sera guère plus fort à la Chambre des députés qu'au Sénat; on n'a pas à craindre que la république, représentée comme elle va l'être, soit compromise par ses propres excès : « la conservation sociale » ne souffrira point de la défaite de la réaction; elle aura seulement l'avantage de marcher de front avec la conservation constitutionnelle.

On lit dans l'Opinion :

Ce qui est tout d'abord hors de doute dans les élections de Paris, c'est l'échec des bonapartistes. Le candidat favori du comité prétendu national et soi-disant conservateur, le candidat « parisien » de l'Empire, M. Haussman, n'a pas même obtenu 3,000 voix.

Voilà un maigre résultat, si l'on considère les efforts de tous genres dépensés en faveur de cette candidature.

L'autre candidat important de l'Empire, M. Raoul Duval, n'a pu recueillir que 3,400 voix contre les 7,500 qui se sont divisées entre M. Decazes et M. Chauffour; il est donc blackboulé d'avance pour le second tour. Notons que dans le 8^e arrondissement, dans lequel M. Raoul Duval a été ainsi chercher un échec, passe pour favorable à la réaction.

Partout ailleurs, à Paris, les bonapartistes n'ont point affronté la lutte : c'était même déjà trop de l'oser dans deux circoncriptions; les électeurs vien-

ment de le leur apprendre. La situation du parti n'a donc pas changé depuis le jour où M. Stoffel récoltait vingt-six mille suffrages dans tout Paris.

On lit dans le *Journal de Paris*, qui représente, on le sait, dans une certaine mesure, les idées de la famille d'Orléans :

Le premier résultat des élections va être d'amener un déplacement du pouvoir. Depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 20 février 1876, la France a été gouvernée par les conservateurs. Pendant cette période de près de trois ans, elle a joui d'un calme absolu ; elle a entretenu de bonnes relations avec toutes les puissances étrangères ; son crédit s'est miraculeusement relevé. Les hommes qui se sont succédé au pouvoir ont pu commettre des fautes, ils en ont commis certainement ; mais il est incontestable que dans son ensemble leur administration a été exceptionnellement heureuse.

Aujourd'hui les conservateurs sont vaincus. Le pays leur a signifié leur congé, et ils n'ont plus qu'à quitter le pouvoir. Le calme même dont on jouissait sous leur administration leur a été funeste. L'électeur français est ainsi fait qu'il vote bien quand il a peur et mal quand il est rassuré.

Le pouvoir va donc passer dans d'autres mains : cela est évident. Ce n'est plus qu'une question de jours. On dit que le Maréchal a demandé à ses ministres de continuer à expédier les affaires jusqu'après les ballottages. Il aurait pu former immédiatement le nouveau ministère, car la situation en présence de laquelle on se trouvera au moment de la réunion des Chambres est dès à présent connue, et les ballottages n'y changeront rien. Le nouveau ministère sera évidemment très-moderé dans sa composition. Il comprendra des hommes comme MM. Dufaure, Léon Say, Casimir Périer, Léon Renault, dont les noms ne sont certainement pas effrayants pour les conservateurs. Seulement, il sera obligé de prendre son point d'appui à gauche, tandis que tous les ministères, depuis le 24 mai, ont pris leur point d'appui à droite. L'axe du pouvoir est déplacé.

Quelle doit être, en présence de cette situation nouvelle, la ligne de conduite de nos amis politiques ? Elle nous paraît extrêmement simple. Pendant ces trois dernières années on a souvent reproché à nos amis d'avoir transigé sur certaines questions avec les autres groupes conservateurs. C'était une nécessité absolue. Les conservateurs étaient au pouvoir. Ils ne pouvaient s'y maintenir qu'en étant unis. Ils ne pouvaient rester unis qu'en se faisant des concessions les uns aux autres. Nous en avons fait, il est vrai, plus que nous n'en avons reçu. Nous ne le regrettons pas. Nous agirions encore de même, si les circonstances étaient les mêmes.

Telle n'est pas la situation. Nous n'avons plus la responsabilité du pouvoir. Elle appartient dès à présent aux groupes de gauche sur lesquels le nouveau ministère va forcément s'appuyer. Les groupes conservateurs reprennent donc leur liberté d'action. Nous userons de la notre en bons citoyens. Nous ne nous en servirons pas pour créer des embarras aux hommes qui vont prendre en main la direction des affaires. Au contraire, nous nous appliquerons à faciliter leur tâche en les appuyant dans toutes les mesures d'intérêt général, et peut-être aurons-nous quelquefois l'occasion de les défendre contre les ardeurs et les exigences de quelques-uns de leurs amis.

La *Gazette de France*, attaquée par la *Pa-trie* qui regrette l'échec des bonapartistes, adresse la réponse suivante à cette feuille complètement livrée aujourd'hui à l'Empire.

Vous parlez de conciliation : quelle a été la conduite de vos amis à l'Assemblée ? Après avoir aidé à la chute du cabinet le 16 mai, après avoir voté contre le maréchal le 20 novembre, ils se sont, par haine des royalistes, alliés aux radicaux pour les élections sénatoriales, et l'un de vos chefs, M. Duval, s'écriait : « Entre la gauche et la droite nous ne pouvions pas hésiter. » Vos amis n'ont pas hésité, et puisque vous parlez du 4 septembre, sachez donc, si vous l'ignorez, que pour écarter M. Lucien Brun, de Larcy, de Belcastel et leurs amis, ils ont fait élire sénateurs à vie MM. M. Picard, J. Simon, Crémieux. Entre le programme du maréchal et celui de M. Laurent Pichat, ils n'ont pas hésité et ont préféré que M. Testelin entrât au Sénat plutôt que M. Buffet.

Vous parlez des électeurs qui ont nommé MM. Lockroy et Barodet députés, et vous vous indignez. Songez donc que MM. Lockroy et Barodet ont voté pendant quinze jours de suite, la main dans la main, avec M. Rouher et Raoul Duval, pour élire sénateurs les hommes du 4 septembre, et les amis des hommes du 18 mars.

Vous parlez d'ordre social, et vous invoquez la loi du nombre, loi immorale, brutale et anti-sociale. Vous parlez de religion, et aux récentes élections dans tout l'Ouest et une partie du Midi de la France, les bonapartistes se sont coalisés avec les radicaux et les libres-penseurs contre les royalistes et les catholiques, et dans plusieurs de vos journaux vous attaquiez avec violence la loi sur l'enseignement supérieur.

Vous parlez des fureurs révolutionnaires, et vous

les avez déchaînées ; de haine, et vous n'avez depuis vingt ans, cessé d'exploiter contre nous les haines et les préjugés de sa foule. Vous parlez de conservation, et vous vous proclamez fils de la révolution ; vous fêtiez le 4 septembre, et vous l'avez réhabilité en donnant vos suffrages à ses auteurs. Vous parlez de mauvaise action : relisez donc l'histoire de votre parti depuis le 2 décembre jusqu'au vote des sénateurs, et soyez plus modestes.

Si M. Rouher, en voulant briser les royalistes, pour se donner ensuite comme le dernier refuge des conservateurs, vous a perdus, prenez-vous-en à cet homme du Mexique, des trois-tronçons, de Sedan ; à l'homme qui faisait dire par son prince, à propos de l'élection du général Bertrand, « écarter impitoyablement les légitimistes » ; prenez vous en à lui, mais ne vous offrez pas à nous comme un refuge. Après avoir démembré le pays, vous avez désorganisé toutes les forces conservatrices ; votre parti, c'est celui de l'invasion et de la Révolution. Comme patriotes, et conservateurs, nous n'avons rien de commun avec vous, demeurez avec M. Rouher, mais ne prétendez ni à notre confiance ni à notre concours.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 février soir.

Le conseil des ministres s'est réuni hier au soir à 9 heures et a arrêté la combinaison qui figure ce matin à l'*Officiel*. La démission de M. Buffet est acceptée, et M. Dufaure est chargé de remplir les fonctions de vice-président du conseil et de faire l'intérim du ministère de l'intérieur. Il est entendu que le cabinet sera modifié, sous la vice-présidence de M. Dufaure, après les scrutins de ballottage et avant la réunion des chambres. Il est aisé de prévoir que le nouveau cabinet comprendra surtout des membres de la nuance centre gauche avec quelques membres de gauche pris parmi les plus modérés de ce groupe parlementaire, comme par exemple, MM. Victor Lefranc et Duclerc ; mais peut-être la reconstitution définitive du cabinet dans ces conditions n'aura-t-elle pas lieu avant les premières manifestations de la nouvelle chambre, et il se pourrait que le premier cabinet Dufaure fut simplement composé de la plupart des ministres actuels auxquels seraient adjoints M. Casimir Périer, pour le ministère de l'intérieur, et M. Teisserenc de Bort, pour le ministère de l'agriculture et du commerce.

M. de Meaux ministre de l'agriculture démissionnaire, reste provisoirement chargé de l'expédition des affaires de son département.

M. Buffet a remis aujourd'hui à M. Dufaure la direction des services de l'intérieur. Il part ce soir pour les Vosges avec M. Dufeulle chef de cabinet qui a également donné sa démission.

L'éminent homme d'Etat refuse toute candidature aux élections de ballottage du 5 mars et persiste dans sa résolution de rentrer dans la vie privée. Personne ne sera étonné d'apprendre qu'il a reçu, depuis sa retraite, d'une foule de personnalités politiques, dont plusieurs même ont été ses adversaires, de nombreux témoignages d'estime et de sympathie.

Il est inexact que M. Ernest Daudet ait donné sa démission, de directeur du *Journal officiel*.

On assure que M. Thiers a adressé aux habitants de Belfort, une lettre dans laquelle il exprime les raisons qui l'ont décidé à se désister du mandat de sénateur qui lui avait été confié et à opter pour la députation dans le 9^e arrondissement de Paris. M. Thiers opte pour la chambre parce qu'il croit que son influence modératrice y sera beaucoup plus nécessaire qu'au Sénat où la majorité appartient incontestablement aux idées modérées.

Dans une conférence qui a eu lieu ce matin entre M. Dulaure et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il avait été décidé que le bureau de l'Assemblée nationale et la commission de permanence remettraient le 8 mars, les pouvoirs de l'Assemblée nationale aux bureaux provisoires des deux nouvelles chambres. Cette décision a été approuvée par la commission de permanence, laquelle a déclaré en outre, que cette cérémonie aurait lieu dans le salon Louis XV où siège actuellement la commission de permanence.

Aucun ministre n'assistait à la séance de la commission de permanence aujourd'hui.

Mgr Mabile, évêque de Versailles, a eu une entrevue avec M. le duc d'Audiffret-Pasquier, au sujet des prières publiques, qui avaient lieu ordinairement lors de la réunion de l'Assemblée.

Revue des Journaux

L'Echo.

Les bonapartistes sont presque aussi triomphants qu'ils étaient vainqueurs. Jamais minorité n'a si fièrement embouché la trompette. Ils comptaient sur 150 députés ; ils en ont une soixantaine ; ils iront peut-être, avec le

ballottage, jusqu'à 80. Il n'y a pas de quoi chanter des *Te Deum* si retentissants. Mais les hommes de l'empire n'ont pas coutume d'être modestes. Ils ont d'ailleurs subi depuis quelques années assez de déboires pour se réjouir à peu de frais. Enfin, ils seront plus nombreux dans la nouvelle Chambre des députés que dans l'Assemblée nationale.

Mais, s'ils sont plus nombreux, ils auront certainement moins d'influence. Le petit groupe de l'Appel au peuple que dirigeait M. Rouher a joué un certain rôle, grâce à l'équilibre des partis. Comme il se sentait peu gêné par ses principes, il voltigeait de droite à gauche selon les circonstances ; il exerçait l'agréable et fructueux métier d'appoint. La nécessité d'obtenir la majorité oblige quelquefois les hommes d'Etat à accepter, à rechercher même des alliances qu'ils seraient heureux de pouvoir dédaigner. Les bonapartistes ont contribué à faire et à défaire des cabinets ; ils ont pesé d'un poids décisif dans la balance au moment de l'élection des 75 sénateurs à vie. On se préoccupait de leur opinion sur telle ou telle question ; on les redoutait et on les ménageait.

Il n'en sera plus ainsi. Dans la nouvelle Chambre des députés, ils seront complètement isolés. Ils ne se faufleront plus dans la majorité ; ils sont condamnés à faire partie de la minorité. Chose singulière, ils se réjouissent de la déconvenue des candidats conservateurs ; ils parlent avec plus de joie que jamais de l'écrasement des orléanistes ; ils font en ricanant l'oraison funèbre du centre droit. Mais à quoi ont-ils dû l'importance relative du rôle qu'ils ont joué dans la dernière Assemblée, sinon à l'équilibre des partis ? L'équilibre rompu, ils tombent d'une chute irrémédiable. Ils ont plus de voix ; mais que feront-ils de leurs voix ? Le temps est passé où ils pouvaient jouer le jeu de bascule. Qu'ils soient un peu plus ou un peu moins nombreux, cela n'importe guère : ils sont à l'écart, et ils y resteront.

Temps.

La préoccupation constante de la république devra être non-seulement de ne pas effrayer par des violences, mais de ne pas inquiéter par de trop grandes hardiesses. Il faut devancer l'opinion puisqu'il s'agit de la conduire, mais il ne faut pas la devancer assez pour qu'elle risque de ne pouvoir suivre. Parmi les progrès qu'a faits le parti républicain depuis deux ans, nous mettons au premier rang la persuasion où il paraît être aujourd'hui que le tempérament politique de notre pays a besoin des ménagements dont nous parlons.

Ceci dit, nous revenons à la nécessité d'agir. Heureusement que la matière ne manque pas. La première chose que les Chambres auront à faire c'est un gouvernement, non pas, nous le savons bien, dans ce sens que les Chambres auraient à désigner les membres du cabinet, mais dans ce sens que la Constitution nous a placés sous un régime parlementaire et qu'un ministère ne saurait subsister aujourd'hui sans l'appui d'une majorité décisive. Nous allons donc avoir un cabinet franchement constitutionnel et libéral, au lieu du gouvernement d'un ministre qui semblait avoir juré de ne nous laisser de la république que l'étiquette. Mais qui dit le gouvernement dit l'administration, et il est inévitable que l'influence du nouveau ministère se fasse sentir aussitôt par le choix de nouveaux fonctionnaires et par les nouvelles instructions données à ceux qui seront maintenus. Or, ce sont ces contacts administratifs, c'est cette direction imprimée au personnel, c'est l'inspiration générale communiquée par un ministre de l'intérieur, qui constituent chez nous le plus réel des libertés publiques. Le pays va cesser d'avoir affaire à une administration hautaine, tracassière, violente, sans scrupules, dont l'empire avait fait l'éducation et dont M. Buffet estimait si haut les services. Cela est considérable : c'est l'avantage immédiat que nous assure la victoire de dimanche dernier.

Informations

L'honneur Bonapartiste.

Samedi, vers sept heures du soir, M. Rouher faisait apposer sur les murs de Riom un placard ainsi conçu :

Electeurs de la première circonscription de Riom ! La dépêche qui vient d'être affichée par mes adversaires est à la fois une manœuvre électorale et un mensonge. Pendant que les républicains d'Auvergne

écrivent que j'opte pour la Corse, les républicains de Corse écrivent que j'opte pour l'Auvergne.

De tels procédés sont simplement méprisables. J'ai entre les mains copie des dépêches échangées et qui constatent ces manœuvres.

Le journal *l'Ami de l'Ordre* a fait connaître mon opinion au sujet de mon option pour l'Auvergne.

Signé : EUGÈNE ROUHER, ancien ministre de l'empereur, candidat de l'Appel au peuple.

Or, dans le numéro de l'*Aigle* d'Ajaccio qui porte la date du 18 février, on lit à la première page, sous le titre : Dernière heure, et en gros caractères :

M. Severin Abbattucci reçoit de M. Rouher la dépêche suivante :

« Fait faux : Si je suis nommé, j'opterai pour Ajaccio et non pour Riom. JE N'AI JAMAIS EU AUCUNE HÉSITATION. »

« Signé : ROUHER »

Nous n'ajouterons pas un mot.

(Français.)

Sous ce titre : *Les premiers effets du scrutin*, on lit dans l'*Ordre* du 24 :

« Au Bon Marché, où d'ordinaire on se porte en foule, les commis ont tout le temps de lire les journaux. »

Les propriétaires du *Bon Marché* ont adressé à l'*Ordre* la lettre suivante :

Paris, 24 février 1876.

Monsieur,

Dans un article paru dans votre numéro de ce jour, vous citez la maison du *Bon Marché* en disant que cette maison, « où d'ordinaire on se porte en foule, est vide d'acheteurs et que les commis ont le temps de lire les journaux. »

Il y a là une erreur matérielle que nous vous prions de bien vouloir rectifier. La maison du *Bon Marché* n'a pas cessé un seul instant sa marche progressive, ainsi que nos livres que nous tenons à votre disposition, en font foi.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

A. BOUCICAUT ET FILS.

Toujours l'honneur et la... vérité bonapartistes !

Chronique religieuse

On parle souvent, et sur tous les tons, des humbles débuts de nos universités catholiques de Paris, d'Angers, de Toulouse et de Lille. Les commencements modestes ne sont pas, ou du moins je ne l'ai jamais vu, un obstacle à la grandeur future de ces diverses universités.

L'Université catholique de Louvain n'a pas eu de moins humbles débuts que les nôtres, et portant les résultats obtenus sont maintenant des plus beaux.

Le corps académique de la ville de Louvain compte aujourd'hui soixante-quinze professeurs, et douze cents étudiants venus de toutes les parties du monde : de l'Europe et de l'Amérique, de l'Amérique et de l'Asie.

Pendant l'année 1875, 500 jeunes gens ont subi des examens, soit pour la théologie et le droit, soit pour la médecine et les sciences, soit pour la philosophie et les lettres.

L'Université de Louvain, écrit un publiciste, a huit conférences de Saint-Vincent-de-Paul, deux sociétés littéraires, l'une française l'autre flamande ; un cercle industriel, une société de médecine, une société philologique. Enfin les anciens étudiants de Louvain forment une association répandue partout en Belgique.

Voilà ce qui a été fait avec les plus humbles débuts. Les catholiques de France n'ont donc pas lieu de se décourager.

La faculté de théologie de Poitiers, a côté de laquelle ont été créés quelques cours littéraires est complètement organisée.

Mgr Pie a procédé à la bénédiction et à la pose de la première pierre du bâtiment de la faculté.

Le cardinal Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen, primat de Pologne, est attendu à Rome.

Mgr l'archevêque de Posen n'est sorti de prison que depuis peu de jours.

Henri NADAL.

Chronique locale
et méridionale.

Les Ateliers étant fermés les derniers jours de Carnaval, le Journal du Lot ne paraîtra que Vendredi prochain.

Le mandement de Monseigneur l'Evêque et la lettre pastorale qui l'accompagne seront lus demain dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs le Dispositif du Carême.

Article premier. — En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, nous permettons pour le Carême, l'usage des aliments gras, les Dimanches, Lundi, Mardi et Jeudi de chaque semaine, depuis le jeudi après les Cendres, jusqu'au mardi de la Semaine sainte, inclusivement.

Les personnes qui sont obligées au jeûne ne peuvent user de cette permission qu'au repas principal.

Art. 2. — Les jours où la viande est permise, il est interdit de manger en même temps du poisson, même le dimanche.

Art. 3. — Nous continuons, pour le Carême et pour toute l'année, la permission d'employer la graisse et le lard haché dans la préparation des aliments maigres, en exceptant les collations et les trois derniers jours de la semaine sainte.

Art. 4. — Nous autorisons l'usage des œufs, tous les jours de Carême, excepté le vendredi saint, et celui du laitage à la collation pendant toute l'année.

Art. 5. Les confesseurs peuvent accorder des permissions plus étendues aux personnes qu'ils jugeront avoir des raisons suffisantes.

Art. 6. — Tous ceux qui useront de la dispense générale de l'abstinence, ou qui obtiendront des permissions particulières, sont obligés rigoureusement, et sous peine de nullité de la dispense, de faire une aumône proportionnelle à leur fortune et à l'étendue de la dispense obtenue. Cette aumône sera remise à MM. les Curés pendant le Carême, ou versée à la quête de Pâques.

Cette quête sera faite dans toutes les églises paroissiales à l'office que MM. les curés jugeront plus opportun, et dans toutes les chapelles particulières, à la messe principale.

Toute autre quête est interdite ce jour-là.

Art. 7. — On fera, au moins deux fois dans la semaine, une instruction sur les principaux devoirs du christianisme, afin de disposer les fidèles à bien remplir le devoir Pascal, et ces jours-là on donnera la bénédiction avec le St-Ciboire.

Art. 8. — Nous serions heureux que MM. les curés puissent se faire aider par leurs confrères voisins et procurer ainsi à leurs paroissiens l'attrait d'une parole nouvelle. — Nous donnons, à cet égard, toutes les permissions nécessaires.

Art. 9. — Le Temps Pascal commencera le quatrième dimanche du Carême, pour finir le dimanche du bon Pasteur.

La communion pascalle doit se faire dans l'église paroissiale; il n'en est pas de même pour la confession, qui peut se faire à tout prêtre approuvé.

Art. 10. — Par un Indult spécial du Souverain Pontife, nous donnons la permission de faire gras tous les samedis de l'année, à l'exception des samedis de Carême, de Vigile et des Quatre-Temps. Le Souverain Pontife engage ceux qui useront de cette permission à faire, comme compensation, quelques œuvres de piété et de charité.

Art. 11. — Comme les années précédentes, l'usage des aliments gras est permis les trois jours des Rogations.

Et seront notre présente lettre pastorale et mandement, lus et publiés dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, où se fait l'office public, le dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Cahors, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire-général de notre Evêché, l'an de grâce 1876 et le vingt-neuvième jour du mois de janvier, en la fête de St. François de Sales.

† PIERRE, évêque de Cahors.

Par mandement de Monseigneur,

PAUL DEVEZE,

Chanoine honoraire, secrétaire-général.

Concours pour vingt-quatre places d'agrégé des Facultés des Sciences et des Lettres.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 25 janvier 1876, pris en exécution des décrets et arrêtés du 2 novembre 1875, il sera ouvert à Paris, le 16 octobre 1876, un concours pour douze places d'agrégé des Facultés de sciences et douze des Facultés des lettres.

Aux termes du statut du 14 novembre 1874,

les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans accomplis, et pourvu du diplôme de docteur dans l'ordre de Faculté auquel le candidat appartient.

Des dispenses d'âge pourront être accordées par le Ministre.

Les candidats se feront inscrire au secrétariat des diverses Académies où ils résident, deux mois au moins avant l'ouverture du concours.

Ils doivent produire pour la constatation de l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées :

1° Une copie légalisée de leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de docteur.

A ces pièces, ils devront joindre l'indication de leurs services et de leurs travaux, et déposeront un exemplaire de chacun des ouvrages ou mémoires qu'ils auront publiés.

Les registres d'inscription seront clos irrévocablement le 16 août 1876, à 4 heures de relevée.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

En présence de la faiblesse des examens pour le volontariat d'un an, le ministre de la guerre fut obligé, l'année dernière, d'abaisser à vingt-sept le nombre des points nécessaires pour la réception des candidats. Afin d'éviter le retour de pareils faits, le général de Cissey est résolu à relever cette moyenne.

En conséquence, il vient d'adresser une circulaire aux commandants en chef des corps d'armée, préfets, etc., etc., pour les inviter à faire savoir aux jeunes gens que, désormais, les examens professionnels se feront plus sévèrement et auront le caractère d'un véritable concours dans lequel le nombre des candidats sera limité d'avance. Des instructions semblables seront données aux officiers chargés de faire passer les examens dont il s'agit. Les intéressés n'ont donc qu'à se mettre au travail et à étudier le programme exigé s'ils veulent être prêts pour le 15 septembre prochain.

Nous recevons la communication suivante :

Pradines, 24 février 1876.

Le 19 février, la veille des élections à l'Assemblée législative, usant du droit que donne la loi à tout électeur, nous avons affiché des placards portant le nom de M. Thiers. Ces placards avaient été déposés au Parquet par l'imprimeur et par conséquent toutes les formalités avaient été remplies.

A dix heures du soir nous nous aperçûmes que le placard que nous avions apposé sur la porte de la mairie avait été enlevé.

Il était présumable pour nous qu'il n'y avait pu avoir qu'une seule personne coupable de ce délit.

En effet, M. Simonis, instituteur et secrétaire de la mairie, venait d'entrer dans la maison commune et les croisées de la chambre où il travaillait étaient encore éclairées.

Nous allions frapper pour porter notre plainte, lorsque M. Simonis s'est mis à la croisée.

Nous lui avons dit :

— Est-ce vous qui avez arraché le placard que nous venons d'afficher sur cette porte ?

— Non, nous répondit-il.

— Tant mieux pour vous, fimes-nous; car nous savons que malgré la circulaire du ministre de l'instruction publique, vous avez couru toutes les maisons de Flaynac et de Pradines, pour recommander la candidature de M. Murat.

— Cela ne vous importe pas; je fais ce que je veux; je suis Bonapartiste, et je me f... du ministre comme de vous. Voulez-vous vous battre ?

Devant une réponse aussi grossière et aussi scandaleuse, nous nous sommes retirés en protestant et en assurant à M. Simonis, instituteur, et à M. Simonis, secrétaire de la mairie, que nous rendrions publique la réponse inqualifiable qu'il venait de nous faire.

En foi de quoi, nous vous prions, Monsieur le rédacteur, de vouloir insérer cette déclaration dans votre estimable Journal.

A. PILAT, membre du conseil municipal;
CAPY, Marcellin, propriétaire;
COUAILHAC, Jean, propriétaire.

Des faits pareils sont graves; ils tirent surtout leur gravité du caractère de leurs auteurs.

Dans les élections du Lot, les actes de cette nature sont nombreux, assure-t-on. Chaque fois qu'ils nous sont signalés par des personnes dont l'honorabilité et la modération sont notoires, nous les publierons comme celui-ci.

Il faut que la... moralité des élections du Lot ressorte d'une enquête sérieuse faite par les honnêtes gens; il faut que l'on sache par quelle suite de manœuvres et de tolérances coupables, on est arrivé à fausser à ce point le bon sens des populations rurales de notre pays.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du jeudi gras, 24 février, a été la plus belle depuis l'établissement des nouvelles foires. Il s'est vendu beaucoup de moutons ainsi que des bœufs à 70 pour 100 de bénéfice pour le vendeur. La place publique était complètement occupée par des marchands de toute sorte; le marché de la volaille était très fréquenté, elle était très chère; en résumé il s'est fait passablement d'affaires sur tout. Le commerce de Castelfranc a aussi fait une bonne journée, il a beaucoup à attendre de la réussite de nos foires, et pour réussir il n'y a qu'à persévérer. Nous rappelons à tous ceux qui fréquentent nos foires qu'il est foire à Castelfranc le 10 de chaque mois.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

JOURS	FETES	FOIRES.
27 Diman.	Quinquagés.	
28 Lundi.	se Zénobie.	
29 Mardi.	s Sever.	
1 Mercr.	LES CENDRES.	Cahors, Puy-l'Evêque, Rouquayroux, Dégagnac.
2 Jeudi.	s Simplicie.	Frayssinet-le-Gelat, Bagnac.
3 Vend.	se Gunégonde.	Montcuq, Gourdon.
4 Samedi.	s Casimir.	Lauzès.

Lunaisons du mois de Mars.

☉ P. Q. le 3, à 9 h. 57 du matin.
☽ P. L. le 10, à 6 h. 21 du matin.
☉ D. Q. le 18, à 1 h. 34 du matin.
☽ N. L. le 25, à 8 h. 21 du soir.

Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Dernières nouvelles

Versailles, 25 février 1876.

Le choix de M. Casimir Périer pour le ministère de l'intérieur paraît beaucoup moins probable aujourd'hui qu'hier. M. Casimir Périer n'est rentré à Paris que ce matin. Il est toujours très souffrant de la goutte. Quoiqu'il en soit, M. Dufaure gardera l'intérim du ministère de l'intérieur jusqu'aux élections de ballottage.

M. Buffet, qui devait partir hier au soir pour les Vosges, ne partira que ce soir. Il a eu ce matin une longue entrevue avec M. Dufaure.

Tous les bruits de démission de préfets sont jusqu'ici inexacts, et il n'est question d'aucun mouvement préfectoral avant les scrutins de ballottage.

La démission de M. Léo est acceptée. M. Léo restera quelques jours au ministère pour l'expédition des affaires courantes de son bureau. Il est absolument inexact que M. Camprenon, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris soit nommé à sa place. M. Dufaure paraît vouloir laisser au futur ministre de l'intérieur le soin de donner des successeurs, soit à M. Léo, soit aux quelques préfets dont on prévoit la retraite.

M. de Beaumont, chef du cabinet de M. le garde des sceaux, rempli, par intérim, les fonctions de chef de cabinet au ministère de l'intérieur.

M. Teisserenc de Bort est attendu ce soir, à Paris. On le dit fort peu disposé à accepter le ministère du commerce qui lui a été offert.

ÉTUDE
de M^e SCIPION DELBREIL, avoué licencié à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE.

Vente sur surenchère fixée au 11 mars prochain.

Par procès-verbal en date du quatorze octobre mil huit cent soixante-quinze, du ministère de Combelles, huissier à Cahors, dûment visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, avec l'original de dénonciation, volume 69, numéros 6 et 7.

A la requête :
1° De Louis-Etienne LABARTHE, père;
2° Pierre LABARTHE fils, propriétaires, domiciliés de la commune de Saint-Pantaléon;
3° De Marguerite LABARTHE et Bernard PEZET, son mari, propriétaires, domiciliés à Trébays, commune de Villesèque;
4° Enfin de Marie LABARTHE et le sieur BOUDOU, son mari, gendarme, domiciliés de la commune de Montcuq.

Sur la tête et au préjudice de dame Rose ARNAUDET, sans profession, veuve du sieur Louis LOUBEJAC, tailleur d'habits, domiciliée de la commune de Saint-Pantaléon, prise comme mère et tutrice légale de sa fille mineure.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles suivants :

1° Une friche appelée Pléfy, numéro 41, section G du plan cadastral de la commune de Saint-Pantaléon, de contenance de dix-huit ares quatre-vingts centiares environ.

2° Un bois au même lieu, numéro 42, section G du plan cadastral de ladite commune, de contenance de dix ares soixante centiares environ.

3° Une terre à Gans, numéro 41, section G dudit plan cadastral de ladite commune, de contenance de cinq ares soixante centiares environ.

4° Une friche au même lieu, numéro 42, section G dudit plan cadastral de ladite commune, de contenance de sept ares quarante centiares environ.

5° Une maison située à Saint-Pantaléon, numéro 436, section G 20 de ladite matrice cadastrale de ladite commune.

Cette maison construite en pierre est éclairée par trois ouvertures; au rez-de-chaussée par une porte et une grande croisée et confronte avec les héritiers Larade, petite rue et Boucarie; elle est couverte en tuiles creuses et à trois tombants d'eau.

6° Le sol de ladite maison à Saint-Pantaléon section G dudit plan cadastral, numéro 436, de contenance de cinquante-deux centiares environ.

7° Une friche à Saoutadou et Pléfy numéro 13, section G du plan cadastral, de contenance environ de quarante ares vingt centiares.

8° Une vigne à Verdoyrou et Galibou, numéro 64, section G dudit plan cadastral, de contenance environ de treize ares soixante-dix centiares.

9° Une terre au même lieu, numéro 65, section G dudit plan cadastral, de contenance environ de quatorze ares dix centiares.

10° Une terre au Roussel, numéro 27, section F dudit plan cadastral, de contenance environ de treize ares quatre-vingts centiares.

11° Une vigne au même lieu, numéro 28, section F dudit plan cadastral, de contenance environ de six ares soixante centiares.

12° Une terre au même lieu de Roussel, numéro 29, section F dudit plan cadastral, de contenance environ de deux ares soixante centiares.

13° Un sol de maison à Saint-Pantaléon, de contenance de cinquante-six centiares, numéro 135, section G dudit plan cadastral, sur lequel sol se trouve construite une grange en pierre à quatre versants d'eau et deux ouvertures.

Tous ces biens immeubles sont la propriété de Rose Arnaudet, veuve Loubéjac ou de ce dernier représenté par sa fille mineure; ils sont situés sur la commune de Saint-Pantaléon, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

L'adjudication de ces biens a eu lieu le douze février courant en faveur du sieur Louis Parriel, agent d'affaires, habitant et domicilié de la ville de Lauzerte.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-neuf février courant, dûment signifié avec sommation pour le onze mars prochain, et dans lequel M^e Scipion Delbreil a été constitué avoué, le sieur Antoine Arnaudet, propriétaire cultivateur, habitant et domicilié de la commune de Bagat, a fait la surenchère du sixième et a porté le prix du premier lot à six cent dix francs, et celui du second à douze cent quatre-vingt-dix francs.

En conséquence, la nouvelle adjudication desdits biens immeubles sera faite le **onze mars prochain à l'heure de midi**, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville. Elle aura lieu en deux lots composés comme suit :

Le premier des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du procès-verbal de saisie et du présent placard, sur la mise à prix de 610 fr.

Et le second des articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 dudit procès-verbal de saisie et du présent placard, sur la mise à prix de 1290 fr.

Le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-six février mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant,
Signé : DELBREIL.

Enregistré, à Cahors, le mars mil huit cent soixante-seize, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GISBERT.

Bourse de Paris.

Paris, 26 février 1876.

Rente 3 p. % 65.80
— 4 1/2 p. % 97.00
— 5 p. % 102.90

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE
L'EST ALGÉRIEN
Ligne de CONSTANTINE à SÉTIF, 454 kilomètres

Société anonyme au capital de **10,000,000 fr.**
divisé en **20,000 actions de 500 fr.**
sur lesquelles
18,000 ACTIONS
sont mises au pair à la disposition du public

GARANTIE DE L'ÉTAT

Le Gouvernement français, en vertu de la loi adoptée le 15 décembre 1875 par l'Assemblée nationale, garantit au Chemin de fer de Constantine à Sétif, durant toute la concession (99 années à partir de la mise en exploitation), un revenu net annuel de Fr. **7,350** par kilom., soit pour 454 kilom. une somme annuelle de Fr. **4,131,900.**

REVENU :

Ce revenu net permettrait de payer aux actions, du fait de la garantie gouvernementale, un intérêt de **6 %** par an,

tout en tenant compte des charges d'emprunts ultérieurs qui porteraient à 20 millions le capital total reconnu nécessaire pour frais de construction, de matériels de banque, etc.

L'exposé des motifs de la loi établit qu'une recette brute de 16,333 fr. par kilom., correspondant aux 7,350 fr. nets garantis par kilom., dispenserait la C^e de recourir à la garantie de l'Etat.

Or, d'après le rapport officiel de la Commission d'enquête, le trafic est évalué à 22,500 fr. par kilom. laissant ainsi, dès le début, une marge pour les dividendes

Les frais d'exploitation ont été fixés à forfait par la convention avec l'Etat.

Les actions amorties à **500 fr.** par tirages annuels seront remplacées par des **actions de jouissance** participant aux dividendes, après prélèvement de 6 %.

VERSEMENTS :

50 fr. en souscrivant ;

75 fr. à la répartition ;
125 fr. le 5 mai 1876, contre remise des Actions au porteur ou nominatives.

Les **250 fr.** restants seront versés par moitié suivant les appels du Conseil d'Administration.
Pendant la construction, les actions jouiront d'un intérêt de **5 0/0** l'an, payable à Paris, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre. Les versements peuvent être anticipés avec **5 %** d'escompte. Les retardataires paieront **6 %**.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :
Le Jeudi 2 mars 1876

A PARIS : A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, et bureaux de quartier ;
Et chez **MM. Theliet et Henrotte**, banquiers, 40, rue Chauchat ;

Dès à présent et jusqu'au 1^{er} mars, on peut souscrire par correspondance.
La répartition se fera proportionnellement.

L'inscription à la cote officielle est demandée.

Des exemplaires des statuts et des prospectus détaillés sont tenus, aux divers guichets, à la disposition des souscripteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Paris)

MM. H. Durrieu, O. S. V. - Président de la Soc. G^e de Crédit Industriel et Commercial ;
H. Joret, Ingénieur ;
J. de Reinach (Maison Kohn Reinach et C^e)
L. Theliet (Maison Theliet et Henrotte)

LES GRAINS DE SANTÉ DU D^r FRANCK sont **apéritifs, stomachiques, purgatifs et dépuratifs** selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage ! — Exiger les **véritables** dans des boîtes bleues. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature **A. ROUVIERE** en rouge. 1 f. 50 la

1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcequart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry
» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait,

sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

PÂTE ET SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de **LAGASSE**, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de *Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme*, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin** de Lagasse.

Dépôt dans les principales pharmacies.

PASTILLES DIGESTIVES
AUX LACTATES ALCALINS
de **BURIN DU BUISSON**, Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris.

ELLES SONT SOUVERAINES CONTRE :

les Digestions laborieuses ; les Sècheresses de la bouche ;
les Gonflements d'estomac ; les Migraines ;
les Pituites ; les Renvois de gaz ;
les Nausées ; les Vomissements.

Dépôt dans les principales pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger le marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouvés, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maitre, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 330 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANTOY, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 126 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, Bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 100 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison

vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

LA VELOUTINE
EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

VINS. Un courtier de Bordeaux avec premières références et belles relations demande à représenter une maison honorable pour la vente de ses vins. Ecrire à Paul 8 ; avenue du Parc, Bouscat (Gironde).

Le 20 mars prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.